



**CCAS DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 1**

**Du 29 avril 2026 – DELIBERATION N° 3**

**Vote du Compte Financier Unique 2025 du  
Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-sept heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué le vingt-quatre avril, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET.

Etaient présents : Mme Christine LASTENNET, Mme Emilie LECAS, Mme Laurence MARTIN, Mme Cécile DABARD, Mme Patricia MARCHETEAU, Mme Danielle LEGUERANNIC, Mme Edith ALISIER, Mme Françoise MARREC.

Absentes excusées : Mme Claire LEMEL

Le secrétariat a été assuré par : Mme Cécile DABARD

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du CCAS de la commune de Lanvéoc,

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de la commune de Lanvéoc,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

Madame Christine LASTENNET, la Présidente, étant sortie de la salle, Madame Emilie LECAS soumet aux voix le CFU.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, Madame la Présidente n'ayant pas pris part au vote,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de la commune de LANVEOC.

La secrétaire de séance,

Cécile DABARD



La Présidente,

Christine LASTENNET